



Forum on Tax Administration

Istanbul, 15-16 September 2010



SIXIÈME RÉUNION DU FORUM DE L'OCDE SUR L'ADMINISTRATION FISCALE

15-16 septembre 2010

Communiqué d'Istanbul



Septembre 2010



Communiqué d'Istanbul

16 septembre 2010

Nous, Directeurs des administrations fiscales de 42 économies, nous sommes réunis à Istanbul les 15 et 16 septembre 2010 pour la sixième réunion du Forum de l'OCDE sur l'administration fiscale.

Le contexte économique dans lequel s'inscrit actuellement l'action de nos administrations fiscales reste fragile, mais il semble bien que nous sortions de la plus grave crise économique que nous ayons connue depuis plusieurs décennies. Les gouvernements à travers le monde peuvent légitimement s'attendre à ce que le secteur public et le secteur privé contribuent grandement à faciliter le retour à une solide croissance économique. Nous entendons faire en sorte que nos administrations fiscales jouent leur rôle en mobilisant des recettes grâce à une meilleure discipline fiscale, notamment en facilitant un dialogue constructif avec les principales parties prenantes et en concourant à un environnement réglementaire qui soit propice à l'entrepreneuriat et grâce auquel l'administration fiscale bénéficiera de la confiance du public. À cet effet, nous nous sommes engagés à intensifier notre coopération internationale.

Pour faire avancer nos discussions, nous avons demandé à des équipes de projet composées de spécialistes désignés par les pays participants au Forum de nous remettre une série de rapports¹ sur les principales questions concernant la discipline fiscale internationale et le service au contribuable. Nous leur avons demandé de s'attacher tout spécialement à déterminer comment pourrait être encore améliorée la discipline fiscale internationale.

Projets du Forum sur l'administration fiscale en vue de stratégies visant à améliorer la discipline fiscale et le service au contribuable

- Discipline extraterritoriale – relancer notre action collective centrée sur la discipline extraterritoriale.
- Contrôles conjoints – passer de la coopération à l'action coordonnée afin de renforcer la discipline fiscale internationale et de réduire les coûts aussi bien pour les contribuables que pour les administrations fiscales.
- Collaborer avec les banques pour améliorer la discipline fiscale.
 - Pertes se rattachant à la crise financière – comment les administrations fiscales et les banques devraient traiter les risques fiscaux relatifs à ces pertes.
 - Concevoir un Cadre pour un Code volontaire de conduite en vue d'améliorer la discipline fiscale des banques et d'accroître la transparence dans les relations entre les banques et les administrations fiscales, ce cadre pouvant être utilisé au niveau national si les administrations fiscales et les banques le souhaitent.
- Particuliers les plus fortunés – partager nos expériences et notre expertise en ce qui concerne la discipline fiscale de ce groupe de contribuables.
- Service au contribuable – examiner les formes les plus innovantes de prestation électronique des services au contribuable et faire le point sur les initiatives d'allègement des charges administratives, en particulier pour les entreprises.

¹ Les rapports suivants sont consultables sur le site web de l'OCDE dès aujourd'hui (ajouter des hyperliens) :

- [Rapport sur les contrôles conjoints](#)
- [Code volontaire de conduite des administrations fiscales et des banques](#)
- [Traitement des risques fiscaux liés aux pertes bancaires](#)

Progrès accomplis dans la réalisation des projets du Forum

Depuis notre réunion de Paris de mai 2009, nos efforts communs en vue d'une meilleure discipline fiscale ont porté sur plusieurs points. Nous avons en particulier recherché et préparé les conditions nécessaires en vue d'initiatives propres à améliorer la discipline fiscale.

i) Relancer notre action collective centrée sur la discipline extraterritoriale

Nous nous sommes tout particulièrement demandé lors de cette réunion comment nous administrations pouvaient coopérer plus étroitement à la lutte contre l'indiscipline fiscale extraterritoriale, notamment par voie d'actions multilatérales, et nous entendons poursuivre ce dialogue. De nombreux pays, gravement préoccupés par l'indiscipline extraterritoriale, veulent identifier ceux de leurs contribuables qui ont dissimulé à l'étranger de l'argent ou des biens. Une récente étude du Forum recense plus de 190 initiatives de discipline volontaire qui ont permis aux gouvernements d'obtenir des recettes de plusieurs milliards de dollars. Les administrations fiscales reconnaissent également qu'il est nécessaire d'identifier les bénéficiaires effectifs de structures complexes. Plusieurs pays ont pris des initiatives dans ce domaine.

Nous avons l'intention d'intensifier la coopération internationale en donnant une nouvelle impulsion aux programmes qui ont pour but de récupérer les recettes perdues du fait de l'existence de structures extraterritoriales et d'assurer que ces structures n'ouvrent plus la possibilité d'échapper à une imposition légitime. Nous reconnaissons que l'adoption de la norme internationale d'échange de renseignements qui a été élaborée par l'OCDE et qui est maintenant utilisée dans les conventions fiscales bilatérales et dans les accords d'échange de renseignements fiscaux, de même que l'existence de la *Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale* telle qu'elle a été élargie, offrent des instruments nettement améliorés pour la coopération entre les administrations fiscales ; plus de 500 accords comportant cette norme ont été signés depuis notre dernière réunion.

Nous reconnaissons que les banques jouent un grand rôle en tant qu'intermédiaires, en particulier pour la discipline fiscale extraterritoriale de leurs clients et pour les possibilités qu'ont leurs clients investisseurs de portefeuille de bénéficier des avantages liés aux conventions. Nous jugeons également encourageants les efforts que les administrations fiscales déploient pour mettre en place des cadres juridiques et des plates-formes technologiques en vue (1) de faciliter aux investisseurs de portefeuille l'accès aux avantages liés aux conventions et (2) de permettre une meilleure discipline fiscale en facilitant entre les pays les échanges de renseignements concernant le revenu et le patrimoine de leurs résidents. Nous notons à cet égard les travaux entrepris par l'OCDE² et l'Union européenne.

Dans cet environnement plus transparent, nous considérons que des administrations fiscales peuvent améliorer très sensiblement à long terme le respect des obligations des contribuables. Nous avons recensé les initiatives concernant la détection de l'indiscipline fiscale extraterritoriale et nous avons partagé nos expériences dans ce domaine. Nous avons déterminé les stratégies unilatérales efficaces et les contraintes auxquelles doivent faire face les administrations fiscales lorsqu'elles veulent reproduire ces stratégies, et nous avons étudié comment des stratégies multilatérales pourraient être utilisées à l'encontre des contribuables qui se soustraient à leurs obligations et de leurs conseillers. Nous avons examiné les initiatives encourageant la divulgation volontaire, par les contribuables, de revenus et biens localisés à l'étranger dont l'existence n'avait pas été antérieurement révélée³, les expériences des pays pour l'obtention de renseignements des banques et d'autres dépositaires de données, la façon dont les agents de l'administration fiscale peuvent utiliser efficacement les instruments d'échange de renseignements pour le traitement des dossiers, et les stratégies opérationnelles susceptibles d'être mises en œuvre face aux risques extraterritoriaux. Nous avons décidé

² Voir "[Treaty Relief and Compliance Enhancement](#)" (TRACE)

³ [Offshore Voluntary Disclosure : Comparative analysis, guidance and policy advice](#), septembre 2010, OCDE.

d'établir un réseau multilatéral pour pouvoir mieux partager nos expériences et nos meilleures pratiques au niveau opérationnel et stratégique.

ii) Passer de la coopération à l'action coordonnée pour la gestion des risques fiscaux internationaux grâce à des contrôles conjoints

Nous sommes également convenus qu'il peut être important de mettre davantage l'accent sur les contrôles conjoints afin d'intensifier la coordination internationale. Traditionnellement, les entreprises et les particuliers les plus fortunés opérant à l'échelle internationale faisaient l'objet de contrôles séparés ou simultanés, ce qui pouvait représenter une charge supplémentaire pour les entreprises, les individus et les administrations. Les contrôles conjoints permettent d'alléger cette charge. Dorénavant, les contribuables pourront faire l'objet de contrôles conjoints des pays participant au Forum sur l'administration fiscale. Le contrôle conjoint va plus loin que le contrôle simultané. Deux pays ou plus exécutent en commun un même contrôle d'un contribuable, les renseignements et les présentations émanant du contribuable étant les mêmes pour tous les pays. Si l'on en tire pleinement parti, le contrôle conjoint pourrait à la fois favoriser la discipline fiscale internationale et réduire les coûts pour les contribuables et les administrations fiscales.

Pour appuyer une action coordonnée sous la forme de contrôles conjoints, nous rendons publics ce jour un rapport et un guide pratique destinés à informer les vérificateurs fiscaux et leurs équipes stratégiques. Le guide expose les meilleures pratiques pour les procédures de contrôle conjoint et le rôle de chacun des participants à un contrôle de ce type, ce qui accélérera le contrôle et lèvera plus tôt les incertitudes. En réalisant des contrôles pleinement coordonnés entre les pays participants, nous entendons améliorer le respect des règles fiscales et alléger pour le contribuable la charge que représente une multiplicité de contrôles effectués par différents pays.

Nous avons noté que, dans le passé, les activités de contrôle coordonnées étaient essentiellement réalisées en vertu de la disposition des conventions fiscales relative à l'échange de renseignements ou dans le cadre de la directive de l'UE sur l'assistance mutuelle ou de la Convention nordique d'assistance, qui permettaient une plus étroite collaboration des pays parties à ces accords. Mais nous disposons en outre maintenant d'une véritable convention multilatérale qui constitue une base supplémentaire pour une coopération améliorée et, sous réserve des lois internes applicables, un cadre pour les contrôles conjoints. Nous nous proposons de faire en sorte qu'une plus large coopération pour l'analyse des risques fiscaux internationaux entre les pays participant au Forum sur l'administration fiscale soit l'une des réponses majeures face au nouvel environnement mondial dans lequel opèrent les administrations fiscales.

iii) Collaborer avec les banques pour améliorer la discipline fiscale

Dans notre rapport de 2009 *Vers une discipline fiscale transparente dans le secteur bancaire*, nous avons recensé les mesures à prendre pour favoriser et renforcer une discipline fiscale transparente de la part des banques. Aujourd'hui, à Istanbul, nous rendons publics deux nouveaux rapports rédigés à notre demande qui concernent principalement les risques fiscaux dans ce secteur.

Le premier de ces rapports est consacré aux risques fiscaux liés aux pertes d'au moins 700 milliards USD que le secteur bancaire a subies durant la crise financière, et il examine comment les banques et les administrations fiscales devraient traiter ces risques. L'ampleur de ces pertes bancaires dans certains pays et les avantages que pourraient en tirer en termes de fonds propres réglementaires, de bénéfices et de trésorerie les banques en mesure de les convertir en liquidités signifient que les administrations fiscales doivent être vigilantes à l'égard des risques possibles d'indiscipline fiscale sous la forme d'opérations de planification fiscale agressive liées à des pertes. Ce rapport formule une série de recommandations pour réduire ces risques, notamment le travail en temps réel, une meilleure divulgation et une coopération plus étroite au niveau international et national. Notre but est que ce rapport enrichisse les programmes d'analyse des risques des pays participant au Forum et permette de

déterminer dans quelles situations la meilleure solution est la coopération avec les banques, avec les autorités réglementaires et entre les administrations fiscales des pays, par exemple en procédant le cas échéant à des contrôles conjoints. Nous continuerons de tirer parti des résultats des travaux de l'OCDE sur la planification fiscale agressive, qui fournissent des informations en temps réel sur les nouveaux dispositifs de planification fiscale agressive et, ce qui est tout aussi important, exposent les stratégies à déployer pour lutter contre ces dispositifs.

Nous avons approuvé la publication d'une étude d'une équipe dirigée par le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, qui propose un Cadre pour un Code volontaire de conduite dans les relations entre les banques et les administrations fiscales des pays qui choisiront de l'adopter. Pour les pays que cette démarche intéresse, nous considérons que ce Cadre offre une plate-forme qui viendra étayer les initiatives d'engagement renforcé qui ont été entreprises dans plusieurs pays participant au Forum. Le Code établit un cadre de dialogue interactif constructif entre les banques et les administrations fiscales, reposant sur la transparence et l'ouverture, et il comporte de la part des banques un engagement de ne pas utiliser ou promouvoir les pratiques de planification fiscale agressive. Les administrations fiscales continueront de recourir à des dispositifs efficaces d'application des lois face aux banques qui ne seront pas disposées à se conformer aux obligations de transparence et de divulgation de leurs stratégies fiscales.

iv) Particuliers les plus fortunés

Nous avons créé un réseau d'experts de nos pays pour partager nos expériences et notre expertise concernant la discipline fiscale des particuliers les plus fortunés. Ce réseau a échangé des informations sur les nouveaux développements dans l'action menée à l'égard de ces contribuables, sur les stratégies mises en œuvre pour contrecarrer leurs opérations de planification fiscale agressive, sur les réponses organisationnelles aux risques fiscaux qu'ils présentent et sur les stratégies de coopération et les initiatives de divulgation volontaire en cas d'inobservation antérieure de leurs obligations fiscales. Nous entendons poursuivre nos échanges d'informations et souhaitons que d'autres pays participent à cette initiative.

v) Service au contribuable

Nous sommes déterminés à faire en sorte que notre coopération s'étende également au service au contribuable et nous avons réitéré notre souhait d'une amélioration continue du service au contribuable dans tous nos pays.

Nous avons lancé un projet visant à recenser les meilleures pratiques pour faire bénéficier les contribuables des remboursements et des crédits d'impôt selon des modalités mettant en balance célérité et intégrité. Ce projet s'achèvera avant la fin de cette année. Nous sommes convaincus que les enseignements à en tirer aideront les administrations fiscales à instaurer un juste équilibre entre les besoins des contribuables, soucieux de percevoir rapidement les remboursements, et la nécessité d'empêcher les pertes de recettes découlant de demandes frauduleuses.

Nous avons récemment rendu publique une analyse des pratiques les plus innovantes à travers le monde pour la prestation électronique des services au contribuable et nous sommes persuadés que les administrations fiscales en tireront parti pour planifier leurs futures stratégies de service au contribuable en s'appuyant sur les technologies les plus modernes. Nous restons conscients de la charge administrative que représente le respect des obligations fiscales. Dans ce contexte, nous avons ces derniers mois réalisé et communiqué aux pays participant au Forum une étude des initiatives qui ont été prises par vingt pays pour alléger les charges administratives⁴, et en particulier celles des entreprises.

⁴ [*Note d'information - Programmes d'allégement des charges administratives liées aux réglementations fiscale – Rapport de suivi.*](#)

Progrès accomplis pour d'autres initiatives

1) Nous continuerons de faciliter un dialogue constructif avec les principales parties prenantes

Nous avons pris contact ce jour avec les responsables des questions fiscales des cabinets comptables opérant à l'échelle mondiale, dans le cadre de notre dialogue permanent avec les contribuables et les intermédiaires fiscaux. Lors de réunions précédentes⁵, nous avons conclu qu'établir de meilleures relations avec les contribuables afin d'instaurer une démarche coopérative de discipline fiscale était l'une des options pour améliorer la discipline fiscale. Nos travaux antérieurs ont mis l'accent sur la relation tripartite entre les contribuables, l'administration fiscale et les intermédiaires fiscaux, et ils ont également souligné le rôle que la confiance, la transparence et la compréhension mutuelles peuvent jouer dans l'amélioration de cette relation. Nous entendons tirer parti de l'expérience des administrations fiscales qui ont choisi cette voie pour améliorer la discipline fiscale des entreprises et des intermédiaires fiscaux. Nous continuerons de promouvoir auprès du public cette démarche collaborative car nous considérons que renforcer nos relations avec les contribuables en favorisant et en facilitant les formules de coopération pour le respect de leurs obligations contribuera à une meilleure discipline fiscale.

ii) Nous poursuivrons nos recherches et continuerons d'innover dans le domaine de la discipline fiscale des PME

Nous avons coopéré ces dernières années via un sous-groupe spécialisé dans les petites et moyennes entreprises (PME) pour recenser et partager les bonnes pratiques et les innovations les plus fructueuses dans le domaine de la discipline fiscale des PME. Nous sommes convaincus que cette mise en commun de nos expériences a été et restera un facteur d'amélioration de la discipline fiscale dans ce secteur.

iii) Nous nous efforcerons encore de promouvoir un ferme gouvernement d'entreprise dans le domaine fiscal

Nous restons déterminés à œuvrer avec les entreprises et avec les autorités réglementaires et les autres autorités compétentes à travers le monde en vue de l'élaboration de codes et de lignes directrices dans le domaine du gouvernement d'entreprise, afin que la surveillance du risque fiscal par les organes d'administration des entreprises soit reconnue comme principe de bon gouvernement d'entreprise. L'expérience nous montre que les organes d'administration des entreprises doivent être sensibilisés aux atteintes à la notoriété et aux risques financiers qui peuvent résulter de l'inobservation des dispositions fiscales et d'une planification fiscale agressive, et qu'ils doivent prendre des mesures et exercer des contrôles pour maîtriser ce risque. Nous appuyant sur les leçons à tirer d'un document présenté à notre réunion de Paris de 2009 (*Gouvernement d'entreprise et gestion du risque fiscal*), qui décrivait l'expérience de trois pays en ce qui concerne les liens entre fiscalité et gouvernance, nous avons constitué un groupe de projet pour approfondir ces travaux.

Nous nous félicitons de l'engagement constructif du secteur privé dans l'exécution de ces projets, et notamment des entreprises du secteur bancaire, du secteur technologique et d'autres secteurs. Le Forum s'emploie chaque fois que possible à enrichir ses travaux en prenant en compte les points de vue du secteur privé.

⁵ Communiqué du Forum, Le Cap, <http://www.oecd.org/dataoecd/26/43/39886621.pdf>; Communiqué du Forum, Paris : www.oecd.org/dataoecd/29/12/42885057.pdf.

iv) Nous continuerons d'aider les économies en développement pour l'administration de l'impôt

Nous sommes convaincus qu'une administration fiscale efficace est fondamentale pour la mobilisation des ressources intérieures dans les pays en développement. Nous reconnaissons que l'environnement qui caractérise l'administration de l'impôt dans un grand nombre de pays en développement est différent de celui des pays participant au Forum. Nos interactions avec nos collègues des pays en développement nous ont néanmoins persuadés que l'expérience commune des pays participant au Forum et les lignes directrices que le Forum formule peuvent être précieuses en contribuant à renforcer les capacités de toutes les administrations fiscales soucieuses d'améliorer la discipline fiscale. Nous faisons part de notre soutien au Groupe de travail sur la fiscalité et le développement, qui a été créé à l'initiative conjointe du Comité des affaires fiscales et du Comité d'aide au développement de l'OCDE et qui a pour mission de tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent la politique fiscale et l'administration de l'impôt pour la croissance des économies des pays en développement. Nous entendons en particulier continuer d'aider notre homologue, le Forum africain d'administration fiscale (ATAF).

x x x

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé, en les pilotant ou en y contribuant, aux études qui ont servi de bases à nos discussions.

Nous sommes très reconnaissants au Gouvernement turc et à la Présidence de l'administration fiscale de la Turquie d'avoir accueilli cette sixième réunion du Forum sur l'administration fiscale.

Enfin, nous remercions M. Cartaxo, Secrétaire d'État chargé de l'administration fiscale fédérale du Brésil, de l'offre d'accueillir au Brésil les 18 et 19 janvier 2012 la septième réunion du Forum sur l'administration fiscale.

ANNEXE 1

PRINCIPALES CONCLUSIONS DES RAPPORTS

1. Rapport sur les contrôles conjoints et Guide des participants

1. L'étude avait pour but d'examiner comment, compte tenu des activités et des investissements de nature transnationale des entreprises et des particuliers, il était possible d'avancer dans la coordination et la collaboration internationales grâce à l'utilisation de contrôles fiscaux conjoints.
2. Avec un contrôle conjoint, deux pays ou plus constituent une **équipe unique de contrôle** pour vérifier un ou plusieurs points fiscaux ou une ou plusieurs opérations fiscales concernant une ou plusieurs personnes physiques ou morales imposables.
 - Les principaux objectifs des contrôles conjoints sont les suivants :
 - Alléger la charge que représente pour les contribuables de plusieurs pays le fait d'être soumis à des contrôles portant sur des points identiques ou similaires.
 - Améliorer la sélection des dossiers grâce à une identification et une analyse mutuelles des risques.
 - Parvenir à un accord conjoint/mutuel sur les résultats du contrôle afin d'éviter la double imposition.
 - Sous réserve des lois internes applicables, les contrôles conjoints peuvent contribuer :
 - Améliorer la discipline fiscale des entreprises multinationales.
 - Gérer plus efficacement les problèmes fiscaux en temps réel.
 - Créer un climat de certitude pour le contribuable.
 - Instaurer de meilleures relations entre l'administration fiscale et les contribuables.
 - Contrecarrer plus efficacement l'action des contribuables qui veulent contourner les lois et qui s'appuient sur le manque de transparence des opérations transnationales.

2. Cadre d'un Code de conduite volontaire pour les banques et les administrations fiscales

- La discipline fiscale de certaines banques pose des problèmes malgré les propositions formulées dans les rapports précédents du Forum, *l'Étude sur le rôle des intermédiaires fiscaux* et *Vers une discipline fiscale transparente dans le secteur bancaire*.
- Cette nouvelle étude a mis au point un cadre pour un Code de conduite volontaire des banques et des administrations fiscales grâce auquel les administrations fiscales optant pour cette démarche pourront coopérer avec les banques. Ce cadre définit les

engagements des banques et de l'administration fiscale dans les pays qui souhaiteront conclure des accords en vertu du code.

- Le cadre doit reposer sur une relation de transparence, d'ouverture et de confiance permettant un dialogue interactif constructif.
- Il exige également des engagements réciproques de la banque et de l'administration fiscale.
- Les pays jugeront nécessaire ou non un Code de conduite volontaire pour les banques en fonction des relations prévalant entre les banques et l'administration fiscale et également en fonction des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

3. Faire face aux risques fiscaux liés aux pertes bancaires

- Du fait de la crise financière, un grand nombre de banques ont subi de lourdes pertes, qui se sont traduites, à travers le monde, par des dépréciations d'actifs d'un montant qui atteignait 1 300 milliards USD en janvier 2010. Aucune information fiable n'a été rendue publique en ce qui concerne l'ampleur probable et le coût budgétaire des pertes fiscales des banques, mais à en juger par les reports d'actifs fiscaux figurant dans les comptes publiés des banques, les pertes fiscales réalisées et non réalisées pourraient atteindre au moins 700 milliards USD.
- Le risque fiscal que représentent pour les pays les pertes fiscales des banques et les éventuelles opérations de planification fiscale agressive se rattachant à ces pertes dépendra dans une large mesure du degré de probabilité des bénéfices sur lesquels ces pertes pourront être imputées.
- On peut penser qu'il faudra peut-être trois à huit ans pour que les banques fassent valoir la totalité de leurs pertes fiscales.
- Les réglementations des pays sont différentes en ce qui concerne le degré d'admissibilité fiscale des dépréciations et pertes liées aux prêts et aux titres des banques. Elles sont aussi très variables pour ce qui est de la déductibilité des pertes fiscales globales. Cela offre des possibilités d'optimisation fiscale internationale.
- On constate de la part des banques des pratiques d'optimisation fiscale qui visent essentiellement à maximiser la prise en compte des pertes fiscales aux fins des fonds propres réglementaires.
- Les pertes créent pour les banques divers risques fiscaux, qui tiennent surtout à un problème d'incertitude. Les banques s'attendent à des allègements fiscaux pour leurs pertes commerciales, notamment par un report en arrière des pertes selon des modalités appropriées. Mais elles sont conscientes des restrictions réglementaires et craignent des incertitudes possibles pour l'avenir.
- Ce rapport formule une série de recommandations à l'intention des administrations fiscales et des banques sur la façon de gérer et de réduire au mieux les risques liés aux pertes bancaires.

Vision du Forum sur l'administration fiscale

*La vision du Forum sur l'administration fiscale consiste en la **création d'un forum grâce auquel les responsables des administrations fiscales pourront déterminer, examiner et infléchir les tendances mondiales qui les concernent et élaborer de nouvelles idées pour améliorer l'administration de l'impôt dans le monde entier.***

Dans le contexte d'une économie mondialisée, d'un changement technologique rapide et des problèmes fiscaux qui en résultent pour les gouvernements, le Forum a pour but d'**améliorer le service rendu au contribuable et la discipline fiscale** en aidant les administrations fiscales à accroître l'efficacité, l'efficacité et l'équité de l'administration de l'impôt et à réduire le coût de mise en œuvre des dispositions fiscales.

Le Forum sur l'administration fiscale s'efforce de concrétiser cette vision et d'atteindre ce but en mobilisant les pays participants par les moyens suivants :

- Servir de **forum mondial unique en son genre**, où les Directeurs des administrations fiscales et leurs équipes peuvent échanger leurs expériences et leur expertise en matière d'administration de l'impôt.
- Tirer parti du poids collectif des administrations fiscales participantes et, si nécessaire, parler d'une seule voix et mettre au point des **programmes d'action conjoints** sur les questions d'administration fiscale.
- Élaborer et promouvoir des **produits et normes de pointe au niveau mondial** pour assurer aux administrations fiscales les qualités nécessaires de haute intégrité, d'efficacité, d'efficacité et d'équité.
- **Dialoguer avec les principales parties prenantes** (entreprises et particuliers contribuables, intermédiaires fiscaux, responsables des politiques fiscales et autorités de régulation financière) et contribuer à un dialogue parallèle au niveau national.
- **Promouvoir la coopération entre les pays** et collaborer avec les autres instances de l'OCDE ainsi qu'avec les organisations fiscales internationales et régionales.

Objectifs

S'appuyant sur sa vision et les buts qu'il s'est fixés, et soucieux de relever les défis de l'environnement fiscal mondial et de tirer parti des opportunités qu'il offre, le Forum sur l'administration fiscale s'assigne pour les cinq prochaines années les objectifs suivants :

1. **Contribuer à la planification stratégique et à la prise de décision des administrations fiscales :**
 - En offrant une plateforme pour envisager l'avenir. Le Forum est le lieu où s'expriment les points de vue du monde entier sur les nouvelles tendances mondiales (économiques, sociales et politiques) et les conséquences qu'elles peuvent avoir pour l'administration fiscale.
 - En réalisant des analyses comparatives et en déterminant et en encourageant les bonnes pratiques.
2. **Faire en sorte que le public ait davantage confiance dans l'équité de l'administration fiscale** en mettant en avant les valeurs fondamentales sur lesquelles doit s'appuyer l'action des administrations fiscales et le rôle essentiel de l'impôt, base financière de toutes les dépenses publiques. Ces valeurs fondamentales sont l'impartialité, l'intégrité, l'ouverture et la transparence, la responsabilité et l'excellence dans l'exécution des mesures.
3. **Renforcer les capacités** des administrations fiscales :
 - en aidant à identifier, à élaborer et à promouvoir les programmes adéquats qui amélioreront l'expertise des agents de l'administration fiscale, sachant que ces agents jouent un rôle déterminant dans la concrétisation de la vision du Forum ;
 - en assurant un appui mutuel et en partageant les expériences dans la mise en œuvre des stratégies, des structures organisationnelles, des cadres d'intégrité, des systèmes de connaissances et d'information, des activités opérationnelles et des technologies qui sont les fondements d'une administration fiscale moderne et efficace.
4. **Mettre au point des solutions novatrices pour les questions qui ont trait à la discipline fiscale et au service rendu aux contribuables**, notamment face aux principaux risques internationaux.
5. **Soutenir et renforcer le dialogue au niveau mondial et au niveau national** avec les principales parties prenantes (entreprises et particuliers contribuables, intermédiaires fiscaux, responsables des politiques fiscales et autorités de régulation financière) afin de faire avancer certains dossiers importants pour l'administration de l'impôt, notamment :
 - l'amélioration des relations avec ces parties prenantes ;
 - l'élimination des charges administratives inutiles ;
 - une plus grande transparence de la part des administrations fiscales, des contribuables et des intermédiaires fiscaux ;
 - la discipline fiscale en tant qu'élément essentiel d'un bon gouvernement d'entreprise.

6. **Jouer en tant que de besoin un rôle pilote dans la réponse mondiale aux demandes d'aide des pays en développement pour le renforcement des capacités de leurs administrations fiscales.** A cet effet, le Forum s'efforcera de mieux comprendre les besoins des pays en développement dans le domaine de l'administration fiscale et partagera avec ces pays ses produits, son expérience et son expertise. Le Forum s'appuiera à cet égard sur les programmes existants de l'OCDE (notamment dans le cadre des Relations mondiales et du Dialogue fiscal international) et sur la coopération avec les autres organisations internationales et régionales.

ANNEXE 3

PAYS ET ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ À LA SIXIÈME RÉUNION DU FORUM DE L'OCDE SUR L'ADMINISTRATION FISCALE, ET PAYS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ACTUELS

Pays participants au Forum sur l'administration fiscale : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Hong Kong Chine, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République populaire de Chine, Singapour, Slovénie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.

Organisations participant au Forum sur l'administration fiscale : Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), Commission européenne, Fonds monétaire international (FMI), Organisation intraeuropéenne des administrations fiscales (IOTA).

Pays observateurs : Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Gabon, Indonésie, Kosovo, Maroc, Sénégal.

Président du Forum sur l'administration fiscale : M. Douglas H. Shulman, États-Unis.

Vice-présidents du Forum sur l'administration fiscale : M. Michal D'Ascenzo, Australie ; M. Jean-Marc Fenet, France ; M. Dave Harnett, Royaume-Uni.